

Strasbourg, 30 septembre 2004

Greco (2004) 17F

20^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 27-30 septembre 2004)

DECISIONS

Lors de sa 20^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 27-30 septembre 2004), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour (Greco (2004) OJ20 Revised) ;

Informations par la Vice-Présidente

2. prend note des informations fournies par la Vice-Présidente, telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco (2004) 18F) ;

Informations par le Secrétaire Exécutif

3. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco (2004) 18F) ;

Deuxième Cycle d'Evaluation

4. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur le Royaume-Uni (Greco Eval II Rep (2004) 2F) ;
5. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Norvège (Greco Eval II Rep (2004) 3F) ;
6. invite les autorités du Royaume-Uni et de la Norvège à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés aux décisions 4 et 5 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Premier Cycle

7. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Danemark (Greco RC-I (2004) 10F) ;
8. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Lettonie (Greco RC-I (2004) 7F) ;
9. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Norvège (Greco RC-I (2004) 9F) ;
10. invite les autorités du Danemark, de la Lettonie et de la Norvège à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des Rapports RC mentionnés aux décisions 7, 8 et 9 ci-dessus ;
11. approuve, après y avoir apporté quelques amendements mineurs, les Commentaires (Greco Eval I (2004) 6F Révisé) préparés par son Rapporteur Spécial, M. Ákos KARA (Hongrie), sur les informations fournies par la délégation de la Géorgie, en vertu de l'article 32, paragraphe 2, alinéa (i) du Règlement Intérieur du GRECO et conformément aux Décisions 12 du GRECO 16 et 17 du GRECO 19 ;
12. se félicite des progrès signalés en ce qui concerne un certain nombre de recommandations du Premier Cycle et invite les autorités géorgiennes à poursuivre leurs efforts afin de mettre en œuvre les recommandations qui n'ont pas encore été traitées de manière satisfaisante ;

13. à la lumière des Commentaires dont il est fait référence dans la décision 11 ci-dessus, invite la délégation de la Géorgie à soumettre au Secrétaire Exécutif des informations complémentaires avant le 10 novembre 2004 en vue de leur examen par le Rapporteur Spécial et, ultérieurement, par GRECO 21 ;

Budget 2005

14. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif sur l'état de préparation du Budget du GRECO pour 2005 ;

Divers

15. tient une audition avec Mme Cheryl GRAY, Chef de Secteur, Banque Mondiale, et invite le Bureau à réfléchir, avec le Secrétariat, aux modalités d'une éventuelle coopération future entre le GRECO et la Banque Mondiale ;

Dates des Prochaines Réunions

16. note que le Bureau tiendra sa 27^{ème} réunion à Strasbourg du 28 au 29 octobre 2004 ;
17. décide de tenir sa 21^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg du 29 novembre au 3 décembre 2004, soulignant que 5 jours de réunion pourraient être nécessaires afin de permettre au GRECO de traiter le nombre de Rapports d'Evaluation et de Conformité à examiner ;
18. à la lumière de la décision 17 ci-dessus, demande au Secrétariat de trouver les appropriations requises dans le budget du GRECO pour 2004.